



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2017 -14		
Commission territoriale Est 20/06/17	<b>Objet</b> : Plan de gestion 2017-2026 de la RNR des Collines de Rouffach (Haut-Rhin)	<b>Vote</b> : favorable sous réserve <i>par le conseil plénier</i>

### Contexte

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Collines de Rouffach s'étend sur 44 ha localisés sur le ban communal de Rouffach dans le Haut-Rhin (68). Cette RNR comprend une partie du Bollenberg ainsi que des parcelles non cultivées isolées dans le vignoble au Luetzelthal sur le territoire de Rouffach. Les habitats correspondent essentiellement à des pelouses calcicoles (xéro- et mésoxérophiles, 35 ha), des chênaies pubescentes sessiliflores laté-méditerranéennes (3 ha) et des fruticées (xéro- et mésoxéothermophiles, 2 ha).

Bien qu'incomplets, les inventaires historiques et récents de faune et de flore de la RNR listent un nombre considérable d'espèces remarquables, le Bollenberg constituant souvent la station la plus septentrionale d'espèces d'affinités méditerranéennes.

L'abandon des pratiques pastorales depuis le milieu des années 1980 a entraîné une augmentation du couvert herbacé et une reprise de la dynamique de fermeture des milieux. L'enjeu principal de conservation de la RNR des Collines de Rouffach est donc le maintien des pelouses et la réduction de leur faciès graminéen.

### Objectifs de gestion

Cinq objectifs principaux de gestion des **milieux ouverts** sont proposés pour la période 2017-2026 : (1) entretien expérimental des pelouses par pâturage ovin, (2) fauche tardive de certaines zones ou ourlets, (3) ensoleillement des pierriers, (4 + 5) reconquête et/ou restauration de surfaces dégradées.

L'objectif de gestion **des boisements** est leur libre évolution, en particulier pour les chênaies pubescentes.

L'objectif de gestion **des réseaux de haies et bosquets** est leur maintien et leur contrôle.

Sur l'ensemble du site un autre objectif est d'éliminer ou de contenir les plantes exotiques et allochtones, que ce soit dans les milieux ouverts, haies et bosquets, et boisements.

## **Question au CSRPN**

Le plan de gestion 2017-2026 de la RNR des Collines de Rouffach est-il en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNR ?

## **Supports de réflexion**

- Dietrich L., 2016. Plan de gestion 2017-2026 de la Réserve naturelle régionale des collines de Rouffach (68). Conservatoire des Sites Alsaciens. Région Grand Est. 194 p. + annexes
- Dietrich L., 2017. L'essentiel du plan de gestion de la Réserve naturelle régionale des collines de Rouffach (68), 8 pages
- Présentation en séance par Luc Dietrich (Conservatoire des Sites Alsaciens)
- Rapport de Sylvain Hugel, rapporteur du CSRPN

## **Remarque préalable**

Seule la moitié du site du Bollenberg est incluse dans la RNR des Collines de Rouffach.

Les collines calcaires incluant notamment le Bollenberg, le Strangenberg, le Zinnkoepfle constituent indiscutablement des sites exceptionnels à l'échelle nationale et internationale.

Il est absolument incompréhensible que l'ensemble de ces sites remarquables ne fassent pas l'objet d'un classement en réserve naturelle permettant une gestion conservatoire globale.

Par exemple, la gestion de sites pour favoriser le criquet *Oedipoda germanica* serait plus pertinente sur des zones du Bollenberg voisines de la RNR (territoire de Westhalten) que sur la RNR actuelle.

## **Analyse**

Le CSRPN souligne la qualité du document présentant le plan de gestion, document bien conçu et parfaitement illustré. Les inventaires d'espèces invertébrées présentes sont plutôt moins lacunaires, comparativement à d'autres RNR. Malgré ces efforts remarquables par le CSRPN, ces inventaires sont encore incomplets, et ne prennent pas en compte l'ensemble de la littérature pourtant disponible.

L'expérimentation d'un pâturage ovin a d'ores et déjà débuté, et un protocole adéquat est proposé pour éviter l'introduction de semences exogènes par zoochorie et contamination du sol par vermifuge ou fongicide vétérinaire. Le CSRPN regrette que des protocoles globaux de suivi n'aient pas précédé cette installation, notamment des protocoles standardisés de mesure de densité d'espèces sensibles au développement des graminées (par exemple les criquets *Omocestus viridulus*, *Stenobothrus lineatus*, la véronique *Veronica spicata*) et également le succès reproducteur des oiseaux nichant au sol. Ceci est d'autant plus regrettable que ces objectifs étaient déjà présents dans le plan de gestion 2001-2006.

## Avis du CSRPN

Le CSRPN donne un **avis favorable** au plan de gestion sous réserve :

- d'assurer un suivi de l'impact du pâturage,
- de privilégier une meilleure distribution de la charge de pâturage plutôt que d'en augmenter la charge,
- d'envisager un site de parcage hors de la zone Natura 2000, ou sur des sites déjà dégradés.

## Recommandations

### Le CSRPN attire l'attention des gestionnaires sur les points suivants

- L'augmentation de la charge de pâture par rapport à la charge expérimentale actuelle est questionnable, car elle augmentera l'impact du parcage nocturne sur la partie hors RNR du Bollenberg, et n'aura qu'un effet décroissant en s'éloignant du site de parcage. Le CSRPN recommande d'expérimenter d'abord une plus grande mobilité du troupeau pour mieux en homogénéiser l'impact.
- Le parcage nocturne des ovins sur la section du Bollenberg dépendant de Westhalten (également site Natura 2000) est un problème. Il serait souhaitable d'envisager un parcage sur un site voisin de moindre intérêt, par exemple un site où des robiniers ont été retirés ou même un site hors réserve (par exemple dans la zone du Plonmatten).
- Le CSRPN s'inquiète de possibles prélèvements illégaux et de dérangements de faune et de flore, et suggère l'installation d'une signalétique évoquant le montant des amendes et donnant les coordonnées des brigades vertes à contacter.
- Le CSRPN insiste sur la nécessité de l'évaluation de l'impact du pâturage et de mise au point de protocoles de suivi, au moins sur quelques espèces cibles.
- Le CSRPN, remarquant que la diversité entomologique et fongique de la RNR est exceptionnelle, s'inquiète de l'impact des traitements fongicides et insecticides de la vigne ceinturant les sites. Une réflexion doit être menée en concertation avec les viticulteurs concernés pour adapter les traitements et/ou les méthodes de production aux enjeux. Par exemple, un label RNR pourrait être proposé aux viticulteurs respectant une charte d'agriculture biologique au voisinage du site.

Fait le 18 octobre 2017

Le président du CSRPN Grand Est



Serge Muller